



## Bureau aveugle et sans ventilation

Par **Pesca37**, le 14/12/2023 à 18:01

Bonjour,

Magasinier depuis 5 ans dans une entreprise de BTP le nouveau chef d'agence décide que mon collègue magasinier et moi-même devons changer de bureau. Ce nouveau bureau se situera dans une pièce se trouvant elle-même à l'intérieur d'une autre pièce.

Il n'y a ni fenêtre donnant sur le dehors, ni aération et pour le moment pas d'issue de secours. Je vais donc travailler toute la journée sous la lumière électrique, sans voir le jour dès que je serai dans ce bureau et sans renouvellement de l'air.

En fait ce n'est pas un bureau mais un ancien vestiaire, un cagibi quoi.

Est-ce légal? D'autant qu'en plus je suis claustrophobe.

A noter qu'il y a une climatisation mais dont la pompe à chaleur se trouve dans une pièce plus grande, pas à l'extérieur non plus. De toute façon une climatisation ne peut pas être considérée comme une VMC.